
États financiers combinés du
Conseil des Atikamekw de Manawan

31 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État combiné des résultats et du surplus accumulé	3
État combiné de la situation financière	4
État combiné de la variation de la dette nette	5
État combiné des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers combinés	7 - 17
Informations sectorielles	18 - 21

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Conseil des Atikamekw de Manawan

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints du Conseil des Atikamekw de Manawan, qui comprennent l'état combiné de la situation financière au 31 mars 2018 et les états combinés des résultats et du surplus accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers combinés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers combinés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers combinés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers combinés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers combinés avec réserve.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

Aux cours d'exercices passés, le Conseil a comptabilisé dans les débiteurs et les revenus, des contributions à recevoir. Certaines de ces contributions ont été encaissées au cours des dernières années et le solde à recevoir, d'un montant de 1 278 114 \$ (1 180 795 \$ en 2017), fait actuellement l'objet de négociations avec les bailleurs de fonds en ce qui a trait aux critères d'admissibilité des dépenses présentées. Les montants qui seront encaissés, suite à la conclusion des négociations avec les bailleurs de fonds, ne peuvent actuellement être déterminés. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux débiteurs et au surplus accumulé au 31 mars 2018 et 2017. Nous avons également exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers combinés de l'exercice terminé le 31 mars 2017, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers combinés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des Atikamekw de Manawan au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de leurs activités et du surplus accumulé, de la variation de la dette nette et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil des Atikamekw de Manawan inclut dans ses états financiers combinés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada et présentées à l'annexe 1, portent sur l'établissement du surplus de financement de l'exercice. De plus, le Conseil des Atikamekw de Manawan n'a pas présenté de budget dans ses états financiers. Le budget est plutôt présenté dans l'information sectorielle à l'annexe 1.

Draft e SÉNRCI/SF1(1)
Le 23 juillet 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114530

Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné des résultats et du surplus accumulé
 Exercice terminé le 31 mars 2018
 (non audité)

	Notes	2018	2017
		\$	\$
Revenus	19	48 674 655	47 071 190
Dépenses	20	45 739 862	44 142 007
Excédent de l'exercice		2 934 793	2 929 183
Excédent accumulé au début de l'exercice déjà établi		35 740 225	33 023 569
Corrections aux exercices antérieurs	2	(269 628)	(212 527)
Excédent accumulé au début de l'exercice redressé		35 470 597	32 811 042
Excédent accumulé à la fin		38 405 390	35 740 225

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

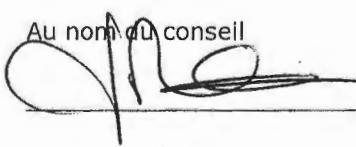
Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné de la situation financière

31 mars 2018
 (non audité)

Notes	2018	2017
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse		
Placement temporaire, 1,6 %, échéant en octobre 2018	174 916	44 536
Débiteurs	330 000	-
Créances à long terme	9 971 088	9 690 522
	1 445 039	1 718 036
	11 921 043	11 453 094
Encaisses et placements assujettis à des restrictions	1 259 586	524 452
	13 180 629	11 977 546
Passifs		
Emprunt bancaire	3 100 000	2 550 000
Créditeurs et charges à payer	4 970 126	4 588 354
Revenus reportés	2 699 834	1 562 520
Dette à long terme	10 780 824	12 163 061
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	399 250	557 806
Fonds inutilisés - Santé Canada	1 423 363	1 796 680
Avances du CPE Kokom Tcitcati, sans intérêts ni modalités de remboursement	180 192	162 470
Avances de la Corporation de Développement Économique Wapan inc., sans intérêts ni modalités de remboursement	31 000	31 000
	23 584 589	23 411 891
Dette nette	(10 403 960)	(11 434 345)
Éventualités	18	
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	41 522 238	39 476 476
Immobilisations corporelles - Fonds d'entreprise - Comité d'Habitation	6 547 064	7 079 802
Charges payées d'avance	325 335	265 197
Stocks	414 713	353 095
Excédent accumulé	48 809 350	47 174 570
	38 405 390	35 740 225

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Au nom du conseil



administrateur

Céline Quitch

administrateur

Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné de la variation de la dette nette
 Exercice terminé le 31 mars 2018
 (non audité)

Surplus courant

Variation des immobilisations corporelles :
 Acquisitions d'immobilisations corporelles
 Amortissement des immobilisations corporelles
 Gain sur cession d'immobilisations corporelles
 Produit de la cession d'immobilisations corporelles

Variation des charges payées d'avance
 Variation des stocks

Variation de la dette nette

Dette nette au début de l'exercice déjà établi
 Corrections aux exercices antérieurs
 Dette nette au début redressée
Dette nette à la fin

Note	2018		2017
	\$	\$	\$
	2 934 793		2 929 183
	(4 136 679)		(5 578 124)
	2 623 655		2 477 830
			(57 554)
			46 138
	(1 513 024)		(3 111 710)
	(60 138)		(195 741)
	(61 618)		15 468
	(121 756)		(180 273)
	1 300 013		(362 800)
	(11 434 345)		(10 859 018)
2	(269 628)		(212 527)
	(11 703 973)		(11 071 545)
	(10 403 960)		(11 434 345)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Conseil des Atikamekw de Manawan**État combiné des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2018

(non audité)

Notes	2018	2017
	\$	\$
	2 934 793	2 929 183
	2 623 655	2 477 830
	-	(57 554)
2	(269 628)	(212 527)
	(373 317)	(657 376)
	4 915 503	4 479 556
16	1 116 764	(1 141 418)
	6 032 267	3 338 138

Activités d'exploitation

Excédent

Éléments sans effet sur la trésorerie :

Amortissement des immobilisations corporelles
 Gain sur cession d'immobilisations corporelles
 Corrections aux exercices antérieurs
 Transfert aux fonds inutilisés - Santé Canada

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

Activités d'investissement

Acquisition d'un placement temporaire

Variation des créances à long terme

Variation des placements assujettis à des restrictions

Acquisition d'immobilisations corporelles

Produit de la cession d'immobilisations corporelles

(330 000)	-
272 997	256 473
(731 230)	(7 085)
(4 136 679)	(5 160 976)
-	46 138
(4 924 912)	(4 865 450)

Activités de financement

Variation de l'emprunt bancaire

Variations des avances du CPE Kohom Tcitcatci

Produit de la dette à long terme

Remboursement de la dette à long terme

Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition

550 000	2 300 000
- 17 722	16 521
-	870 262
(1 382 237)	(1 204 488)
(158 556)	(141 242)
(973 071)	1 841 053

Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Encaisse (découvert bancaire) au début

Encaisse à la fin

- 134 284	313 741
91 315	(222 426)
225 599	91 315

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés.

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 16.

1. Statuts et nature des activités

Le Conseil des Atikamekw de Manawan est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les Indiens* qui rend des services municipaux, sociaux, éducatifs et autres aux membres de la communauté de Manawan, le tout conformément à divers protocoles d'ententes convenus entre le Conseil et les divers intervenants.

2. Corrections aux exercices antérieurs

Les redressements sont en lien avec l'analyse des états financiers combinés des années antérieures des différents bailleurs de fonds, le tout pour un montant total de 269 628 \$ (212 527 \$ en 2017). Le solde est applicable aux exercices antérieurs au 31 mars 2018 et le surplus accumulé à cette date a été redressé en conséquence.

3. Méthodes comptables

Ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Conseil selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, compte tenu des exigences particulières de Services aux Autochtones Canada en tenant compte des principales méthodes comptables suivantes :

Entité comptable

L'entité comptable des Premières Nations, Conseil des Atikamekw de Manawan, comprend le gouvernement de cette Première Nation et toutes les entités qui sont sous le contrôle de cette dernière.

États financiers combinés

Les états financiers combinés regroupent les états financiers des divers fonds suivants :

- Fonds d'exploitation;
- Fonds des Services de la Santé;
- Fonds d'entreprise - Loyer;
- Fonds d'entreprise - Comité d'Habitation;
- Fonds d'entreprise - Marché d'alimentation.

De plus, ces états financiers sont combinés avec les organismes sans but lucratif « Tourisme Manawan » et « Centre sportif et culturel de Manawan » qui sont constitués en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. « Tourisme Manawan » administre un site de tourisme situé à Manawan alors que le « Centre sportif et culturel de Manawan » exploite un aréna dans le but de fournir des services à la communauté.

Constatation des produits

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

3. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les subventions en provenance des gouvernements sont constatées et comptabilisées aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle elles sont autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par le Conseil, sauf, dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le Conseil comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand on impose des restrictions à leur utilisation par le contributeur, et sont considérées comme des revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Les produits tirés d'un immeuble locatif sont constatés lorsqu'un locataire commence à occuper cet immeuble et que le loyer doit être payé et que l'état définitif du coût des immobilisations a été approuvé par la S.C.H.L. Le Conseil conserve tous les avantages et risques inhérents à la propriété de ses immeubles locatifs et, par conséquent, comptabilise les baux qu'elle conclut avec ses locataires à titre de contrats de location-exploitation. Les produits de la location comprennent le loyer et le recouvrement de produits divers.

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Prêts aux individus

Les prêts sont comptabilisés au coût augmenté des intérêts et provisionnés ou réduits en cas de perte de valeur permanente.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Réserve de biens mobiliers et de remplacement

La réserve de remplacement et la réserve des biens mobiliers représentent les fonds disponibles pour le remplacement d'immobilisations. Étant donné que les dépenses ne sont pas encore effectuées et que ces fonds doivent être dépensés à des fins précises, nous avons reportés ces revenus.

L'affectation annuelle à la réserve de remplacement du Comité d'Habitation est calculée sur la base de 30 \$ par mois par unité et comptabilisée aux dépenses courantes.

3. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises à partir du 1er avril 1996 sont comptabilisées au coût d'acquisition, celles acquises avant cette date ne sont pas comptabilisées (à l'exception des bâtiments - article 95) étant donné la difficulté à répertorier l'ensemble des coûts reliés à leur acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, les durées et au taux annuel suivant :

Aménagement des terrains	Linéaire	5 ans
Bâtiments	Linéaire	20 et 40 ans
Bâtiments	Dégressif	4 %
Équipement	Linéaire	5 et 10 ans
Fibre optique	Linéaire	15 ans
Infrastructures	Linéaire	40 ans
Machinerie	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Matériel roulant	Linéaire	5 ans
Parc récréatif	Linéaire	10 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations en cours.

Immobilisations corporelles - Fonds d'entreprise - Comité d'Habitation

Les bâtiments - Projet article 95 sont comptabilisés au coût, diminués de toutes les subventions reçues. Ils sont amortis à un montant égal à la réduction annuelle du principal de la dette à long terme s'y rapportant. Cet amortissement annuel est imputé aux dépenses courantes.

Réduction de valeur

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour le Conseil, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle doit être constaté à titre de charge dans l'état combiné des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas être annulée par la suite.

Avantages sociaux futurs

Le Conseil offre aux employés l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtones incluant le Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations qui est un régime interentreprises de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies et la charge correspond à la contribution requise du fonds pour l'exercice.

Pour les employés reliés à des projets financés par Services aux Autochtones Canada, la part employeur concernant le régime de retraite est versée, en partie, par le ministère en vertu d'une entente avec le Régime de Bénéfices Autochtones.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés d'encaisse, du découvert bancaire et de placements à court terme dont l'échéance initiale, au moment de l'acquisition, est généralement de trois mois ou moins.

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018
(non audité)

3. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers combinés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers combinés, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers combinés. Parmi les principales composantes des états financiers combinés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, le passif au titre de sites contaminés et les durées de vie utiles des actifs à long terme. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Passif au titre des sites contaminés

Un passif au titre des sites contaminés doit être comptabilisé lorsque tous les critères de comptabilisation décrits dans la norme sont respectés.

4. Débiteurs

	2018 \$	2017 \$
Gouvernement fédéral		
Services aux Autochtones Canada	3 086 426	2 931 978
Santé Canada	1 174 974	1 224 973
Autres	1 334 104	1 805 980
Gouvernement provincial	1 187 707	1 242 854
Clients	3 409 068	3 117 598
Loyers	4 403 124	4 187 071
Autres Débiteurs	155 545	157 216
Provision pour créances douteuses	(5 585 752)	(5 410 204)
Taxes à la consommation	9 165 196	9 257 466
	805 892	433 056
	9 971 088	9 690 522

5. Créances à long terme

	2018 \$	2017 \$
Subvention à recevoir du Secrétariat aux Affaires Autochtones pour le remboursement d'une dette à long terme, à un taux de 6,74 %, encaissable par versements semestriels de 45 953 \$, capital et intérêts, échéant en novembre 2018	86 894	168 796
Subvention à recevoir du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le remboursement d'une dette à long terme, à un taux de 4,94 %, encaissable par versements annuels de 137 405 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2024	700 467	799 564

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018
(non audité)

5. Créances à long terme (suite)

Subvention à recevoir du Secrétariat aux Affaires Autochtones pour le remboursement d'une dette à long terme, à un taux de 4,94 %, encaissable par versements semestriels de 63 953 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2024

	2018	2017
	\$	\$
	657 678	749 676
	1 445 039	1 718 036

6. Encaisses et placements assujetties à des restrictions

Épargne à terme, entre 0,85 % et 1,55 % - Réserve de remplacement - Nouveau programme (1) (2)
Épargne à terme, entre 0,85 % et 1,55 % - Réserve de fonctionnement - Nouveau programme (1) (2)
Encaisse - Fonds de bande - capital (3)
Encaisse - Fonds de bande - revenus (3)

	2018	2017
	\$	\$
	925 105	134 285
	283 798	343 388
	10 264	10 264
	40 419	36 515
	1 259 586	524 452

(1) En vertu de l'accord avec la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, un montant doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct et/ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'Assurance-Dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la S.C.H.L. peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la S.C.H.L.

(2) Au 31 mars 2018, l'encaisse de la réserve de remplacement et de fonctionnement était insuffisante de 680 021 \$ (1 411 231 \$ en 2017) pour combler le montant inscrit à la réserve. Le Conseil devra transférer les montants nécessaires dès que les liquidités seront disponibles.

(3) Les comptes en fiducie d'Ottawa sont des sommes provenant de sources de capital ou de revenus conformément à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces sommes sont gardées en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada et peuvent être vérifiées par le Bureau du vérificateur général du Canada. La gestion de ces sommes est régie principalement par les articles 63 à 69 de la Loi sur les Indiens.

7. Emprunt bancaire

Le Conseil dispose d'un emprunt bancaire, au taux préférentiel plus 1,5 %, garanti par un cautionnement de Services aux Autochtones Canada. Le montant total autorisé est de 3 350 000 \$ et est renouvelable annuellement.

8. Créditeurs et charges à payer

Compte à payer au Conseil de la Nation Atikamekw
Fournisseurs
Salaires et charges sociales
Frais courus

	2018	2017
	\$	\$
	57 297	128 399
	2 596 977	1 871 327
	1 570 161	1 979 068
	745 691	609 560
	4 970 126	4 588 354

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018
(non audité)

9. Revenus reportés

	Solde disponible le 31 mars 2017	Financement reçu en 2018	Revenus constatés en 2018	Solde disponible le 31 mars 2018
	\$	\$	\$	\$
Fédéral	1 379 643	2 134 252	1 189 368	2 324 527
Autres	182 877	264 469	72 039	375 307
	1 562 520	2 398 721	1 261 407	2 699 834

10. Dette à long terme

	2018	2017
	\$	\$
Emprunt, 3,99 %, remboursé en 2018		2 325
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 2 939 \$, capital et intérêts, garanti par un lien sur du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 192 000 \$, échéant en décembre 2025	211 840	232 061
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 1 231 \$, capital et intérêts, garanti par un lien sur du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 20 000 \$, échéant en juin 2018	3 659	17 659
Emprunt, 6,45 %, remboursable par versements mensuels de 3 011 \$, capital et intérêts, échéant en novembre 2028	278 167	295 659
Emprunt, 6,45 %, remboursable par versements mensuels de 2 364 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2025	162 515	179 730
Emprunt, 6,45 %, remboursable par versements mensuels de 1 541 \$, capital et intérêts, échéant en juillet 2021	55 330	69 720
Emprunt, 6,74 %, remboursable par versements semestriels de 45 953 \$, capital et intérêts, garanti par un cautionnement du Secrétariat aux Affaires Autochtones, échéant en novembre 2018	86 894	168 796
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 2 737 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2034	321 222	331 983
Emprunt, 2,99 % remboursable par versements mensuels de 1 292 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable de 43 242 \$, échéant en septembre 2020	37 288	51 442
Emprunt, 6,45 %, remboursable par versements mensuels de 3 035 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2024	180 843	204 778
Emprunt, 7,75 %, remboursé en 2018		347 500

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018
(non audité)

10. Dette à long terme (suite)

	2018	2017
	\$	\$
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 4 336 \$, capital et intérêts, échéant en août 2031	454 528	475 141
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 2 764 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2041	386 839	393 634
Emprunt, 5,29 %, remboursable par versements mensuels de 619 \$, capital et intérêts, garanti par Services aux Autochtones Canada, renouvelable en 2020 et échéant en décembre 2024	42 058	47 109
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 3 902 \$, capital et intérêts, échéant en février 2029	360 908	382 567
Emprunt, 4,94 %, remboursable par versements annuels de 137 405 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2024, garanti par une contribution à recevoir du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	700 467	799 564
Emprunt, 4,94 %, remboursable par versements semestriels de 63 953 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2024, garanti par une contribution à recevoir du Secrétariat aux Affaires Autochtones	657 678	749 676
Emprunt, 4,94 %, remboursable par versements mensuels de 4 665 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2024	293 524	333 914
Hypothèques immobilières de la S.C.H.L., garanties par Services aux Autochtones Canada		
Emprunt, 1,82 % remboursable par versements mensuels de 2 461 \$, capital et intérêts, renouvelable en septembre 2019, échéant en juin 2021	93 136	120 709
Emprunt, 1,84 %, remboursable par versements mensuels de 2 249 \$, capital et intérêts, renouvelable en septembre 2022, échéant en septembre 2024	165 267	189 052
Emprunt, 1,67 %, remboursable par versements mensuels de 1 987 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2018, échéant en avril 2025	159 174	180 173
Emprunt, 1,67 %, remboursable par versements mensuels de 1 987 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2018, échéant en avril 2025	159 174	180 173
Emprunt, 1,14 %, remboursable par versements mensuels de 2 489 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2021, échéant en mai 2028	286 572	313 011
Emprunt, 1,37 %, remboursable par versements mensuels de 3 604 \$, capital et intérêts, renouvelable en juillet 2020, échéant en mai 2033	592 059	626 954

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018
(non audité)

10. Dette à long terme (suite)

	2018 \$	2017 \$
Emprunt, 1,37 %, remboursable par versements mensuels de 3 604 \$, capital et intérêts, renouvelable en juillet 2020, échéant en mai 2033	592 059	626 954
Emprunt, 1,14 %, remboursable par versements mensuels de 2 952 \$, capital et intérêts, renouvelable en juin 2021, échéant en juin 2036	583 491	612 099
Emprunt, 1,30 %, remboursable par versements mensuels de 2 461 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2020, échéant en octobre 2025	213 193	239 775
Emprunt, 1,35 %, remboursable par versements mensuels de 3 689 \$, capital et intérêts, renouvelable en mai 2022, échéant en mai 2036	713 061	747 237
Emprunt, 1,35 %, remboursable par versements mensuels de 3 177 \$, capital et intérêts, renouvelable en mai 2022, échéant en mai 2036	614 020	643 450
Hypothèques immobilières de la Desjardins, garanties par Services aux Autochtones Canada		
Emprunt, 3,65 %, remboursé en 2018	-	11 231
Emprunt, 3,65 %, remboursé en 2018	-	7 525
Emprunt, 3,53 %, remboursable par versements mensuels de 4 102 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2019	48 299	94 925
Emprunt, 3,66 %, remboursable par versements mensuels de 2 856 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2027	262 455	286 636
Emprunt, 2,86 %, remboursable par versements mensuels de 8 373 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2029	983 582	1 054 795
Emprunt, 3,21 %, remboursable par versements mensuels de 8 194 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2031	1 081 522	1 145 104
	10 780 824	12 163 061

Les versements de capital requis au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	\$
2019	1 029 912
2020	927 720
2021	958 527
2022	953 753
2023	978 972

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018
(non audité)

11. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	2018	2017
	\$	\$
Contrat de location-acquisition, 5,95 %, remboursable par versements mensuels de 3 098 \$, capital et intérêts, garanti par un lien sur de la machinerie d'une valeur comptable nette de 104 292 \$, échéant en septembre 2019	53 226	86 166
Contrat de location-acquisition, 5,95 %, remboursable par versements mensuels de 4 354 \$, capital et intérêts, garanti par un lien sur de la machinerie d'une valeur comptable nette de 146 543 \$, échéant en septembre 2019	74 788	121 073
Contrat de location-acquisition, 4,95 %, remboursable par versements mensuels de 466 \$, capital et intérêts, garanti par un lien sur du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 21 036 \$, échéant en mars 2022	19 508	24 019
Contrat de location-acquisition, 4,25 %, remboursable par versements mensuels de 7 271 \$, capital et intérêts, garanti par de la machinerie d'une valeur comptable nette de 391 340 \$, échéant en avril 2021	251 728	326 548
	399 250	557 806

Les versements de capital requis au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	\$
2019	166 872
2020	130 366
2021	90 205
2022	11 807

12. Fonds inutilisés - Santé Canada

Les fonds inutilisés sont constitués de financements versés par Santé Canada par l'entremise de la contribution globale. Ces fonds peuvent être utilisés par le Conseil afin de fournir des services à la communauté tout en respectant le plan de santé soumis à Santé Canada. Le Conseil doit épouser les déficits à venir avec ces surplus accumulés ou soumettre un plan de réinvestissement des surplus à Santé Canada avant le renouvellement de son entente.

13. Réserve de biens mobiliers

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	-	-
Montant fourni dans le cadre de l'entente	-	-
Remplacement au cours de l'exercice	-	-
Solde à la fin	27 943	27 943
	(27 943)	(27 943)
	-	-

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2018
(non audité)

14. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	2018	2017
	\$	\$	\$	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Aménagement des terrains	62 070	6 207	55 863	-	-
Bâtiments	43 021 152	14 950 555	28 070 597	27 214 094	
Équipement	2 830 379	1 900 033	930 346	993 789	
Fibre optique	1 084 093	594 299	489 794	562 067	
Infrastructures	9 970 387	2 289 895	7 680 492	7 894 051	
Machinerie *	1 402 175	654 408	747 767	887 985	
Matériel informatique *	269 173	242 884	26 289	35 861	
Matériel roulant	2 081 873	1 471 699	610 174	509 274	
Parc récréatif	43 317	32 488	10 829	15 161	
Immobilisations en cours	2 900 087	-	2 900 087	1 364 194	
	63 664 706	22 142 468	41 522 238	39 476 476	

* Ce poste inclut des immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-
acquisition pour un montant de 871 049 \$ et un amortissement accumulé de 207 838 \$.

15. Immobilisations corporelles - Fonds d'entreprise - Comité d'habitation

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	2018	2017
	\$	\$	\$	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiment - Projet article 95	16 895 387	10 348 323	6 547 064	7 079 802	

16. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2018	2017
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>		
Débiteurs	(280 566)	(3 429 566)
Stocks	(61 618)	15 468
Charges payées d'avance	(60 138)	(195 741)
Créditeurs et charges à payer	381 772	1 633 584
Revenus reportés	1 137 314	834 837
	1 116 764	(1 141 418)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Encaisse	174 916	44 536
Encaisses et placements assujettis à des restrictions	50 683	46 779
	225 599	91 315

17. Régime de retraite à prestations définies

Le Conseil offre à ses salariés un régime de retraite contributif à prestations définies. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les adhérents et par les employeurs. Le promoteur du régime, soit le Régime des Bénéfices Autochtones, doit financer le régime de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions du régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de services, multiplié par 1,875 %, 2 % ou 0,7 % selon le type de régime choisi de la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Bien que ce régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations définies, le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se conformer aux normes relatives aux régimes à prestations définies énoncées dans le manuel de CPA Canada - comptabilité, elle comptabilise plutôt le régime en se conformant aux normes relatives aux régimes à cotisations définies. La charge de retraite de ce régime pour l'exercice 2018 a été de 1 391 665 \$ (1 297 649 \$ en 2017).

18. Éventualités

Le Conseil a conclu des accords de contributions avec différents bailleurs de fonds. Le financement versé conformément à ces accords est assujetti à un remboursement si le Conseil ne respecte pas les conditions de ceux-ci.

Garantie

Le Conseil a signé une lettre de garantie en faveur d'un fournisseur pour un montant totalisant 330 000 \$. Au 31 mars 2018, il est impossible d'évaluer le montant que le Conseil pourrait devoir payer en cas de défaut. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers combinés.

19. Revenus par source

	2018	2017
	\$	\$
Fédéral		
S.A.C.	28 342 048	26 368 577
Autres	7 539 164	8 210 400
Provincial		
Autres	1 813 524	2 547 049
	10 979 919	9 945 164
	48 674 655	47 071 190

20. Dépenses par objet

	2018	2017
	\$	\$
Salaires et charges sociales		
Biens et services	18 376 147	18 169 448
Intérêts sur dette à long terme	24 340 698	23 032 822
Amortissement des immobilisations corporelles	399 362	461 907
	2 623 655	2 477 830
	45 739 862	44 142 007

21. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.